



SINFORMER POUR ALLER PLUS LOIN

Devenez prothésiste en cabinet dentaire



Le prothésiste dentaire est en charge de la fabrication des prothèses (couronnes, bagues, appareils dentaires...). Il commence son travail à partir des empreintes prises par le chirurgien-dentiste. Avec patience, sens esthétique et dextérité, il façonne les moules.

Il utilise de la céramique, des matériaux composites et des métaux précieux pour fabriquer les prothèses dentaires que posera le chirurgien-dentiste.

Il travaille selon des règles d'hygiène et des impératifs de qualité.

ACTIVITES

Gestion de la commande du cabinet dentaire

- Réceptionner l'empreinte ;
- Renseigner la fiche de fabrication ;
- Assurer la traçabilité.

Préparation de la fabrication

- Réaliser les opérations préparatoires à la conception de l'élément prothétique en CAO/DAO (Conception et dessin assistés par ordinateur).

Fabrication

- Élaborer l'élément prothétique définitif.

Réparation

- Effectuer les travaux de réparation ou d'ajustement nécessaires.

METIER ET DECLINAISONS

Le métier se décline selon les niveaux de qualification en prothèse dentaire (opérateur, prothésiste, technicien).

La taille du laboratoire (qu'il soit en cabinet dentaire ou indépendant) va favoriser la polyvalence ou la spécialisation des postes.

ACCES AU METIER

Le Bac pro prothèse dentaire est le diplôme de base. Pour poursuivre les études, les bacheliers peuvent poursuivre par :

- un BTS prothésiste dentaire ;
- un BTMS (brevet technique des métiers supérieur) afin d'occuper des postes à responsabilité

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Le prothésiste doit s'adapter aux évolutions techniques et technologiques : nouveaux matériaux, la robotique, fabrication assistée par ordinateur.

L'évolution du métier tient notamment au secteur employeur.

En dehors des cabinets dentaires (qui emploient assez peu de prothésistes), des cliniques et des hôpitaux, l'essentiel des professionnels exerce dans les laboratoires de prothèses dentaires.

Les postes dépendent du niveau de qualification en prothèse dentaire, d'opérateur à chef de laboratoire, et peuvent être polyvalents ou spécialisés (plâtrier, céramiste, métallurgiste, prothèse adjointe, prothèse conjointe, conception et fabrication assistées par ordinateur - CFAO - ...).

Le métier peut aussi s'exercer comme indépendant ou comme entrepreneur par la reprise ou la création d'un laboratoire.

STATUT ET CONDITIONS D'EXERCICE

En cabinet dentaire, le métier s'exerce sous statut salarié et relève de la catégorie « employé ».



DONNEES SUR L'EMPLOI

~ 21 500 cabinets dentaires employeurs.

~ 63 000 salariés.

88 % d'employés très minoritairement sur un emploi de prothésiste dentaire.



33 %
- 35 ans



92 %
femmes



68 %
temps complet

81 %
CDI



REMUNERATION

Minimale conventionnelle, au 1^{er} décembre 2023
Brut mensuel, 151,67 heures mensuelles 1934 €



ALLER PLUS LOIN

- www.onisep.fr
- www.cidj.com
- www.letudiant.fr
- www.unppd.org
- solidarites-sante.gouv.fr
- OMPL
- Études